L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 25 MARS.

Revue des Journaux.

Le *Picayune*, dans son édition de dimanche, reproduit le rapport du comité des 200 ainsi que des articles de journaux de différents points et quelques communications intéressantes sur les affaires de la Louisiane. Il passe en revue un livre de Samuel Hazard sur Saint Domingue, poire qui paraît déjà mûre pour la bouche de la destinée manifeste. Notre confrère s'abstient de discuter la question de l'annexion, "car, dit-il, il serait à peine convenable que nous, misérables serfs que nous sommes, nous missions en doute une politique à laquelle les intérêts et les sentiments de Sa Majesté (Grant) sont si intimement liés."

Dans son édition de lundi, notre confrère laisse reposer la politique locale et s'occupe des débats au parlement anglais sur le prix du charbon de terre. Le *Picayune* se rassure en pensant que si le charbon est épuisé dans la Grande Bretagne, il ne l'est pas aux Etats-Unis.

Le *Times* publie sur l'avenir de la Nouvelle-Orléans un tableau plein d'encourageantes perspectives. Notre confrère voit déjà les quais et les docks s'étendre à plusieurs milles vers le haut du fleuve, bien au-delà de Carrollton. Sauf cette tendance à toujours remonter le courant du fleuve, le rêve du *Times* n'a rien que de séduisant.

Le traité avec l'Allemagne sur la naturalisation occupe l'attention du *Times* qui soutient que la qualité de citoyen américain, une fois acquise, ne peut se perdre par un séjour de deux ans en Allemagne.

Dans son édition de lundi, le *Times* met en opposition l'usage suivi en Angleterre par tout cabinet de se retirer devant un vote indiquant qu'il a perdu la confiance du parlement, avec la persistance de notre pseudo-législature à s'imposer au peuple. Les membres de cette législature, dit-il, ne sont pas nos représentants, ce sont nos oppresseurs.

L'article se termine ainsi :

Il y a, cependant, un élément légitime dans la législature des baïonnettes, et cet élément combiné avec l'élément correspondant dans le corps fusioniste, constituerait une assemblée générale, de compromis, acceptable et qui pourrait commencer une session spéciale avec la pleine jouissance de la confiance populaire.

Nous sommes convaincu que le président Grant est en faveur d'un compromis semblable. Bien plus—nous *savons* que le gouverneur Kellogg est *capable d'en faire une réalité*.

Voilà de bien grosses affirmations. Comment se fait-il que ni les membres de la législature du peuple ni le comité des 200 n'aient la moindre connaissance de ces dispositions de MM. Grant et Kellogg.

Le *Times* consacre un assez long article à ce mal social si redoutable, la prostitution. Dans le Missouri, dit-il, la législation tend à encourager le mal par la protection qu'elle lui accorde, dans le Massachusetts la législation s'efforce de le supprimer. Le *Times* pense que "quand les hommes seront élevés de façon à acquérir la vraie virilité, quand la fidélité au devoir et la responsabilité seront la loi, quand les affections naturelles seront respectées et qu'on n'en abusera pas, quand les femmes seront *plus aimées et moins admirées*, le mal disparaîtra de lui-même, et qu'en attendant la législation doit ne pas s'en occuper."

Le *Republican* s'occupe de la résistance aux taxes en 1825 et il cite un arrêt de la Cour Suprême de cette époque :

"La Cour Suprême de la Louisiane, dit-il, était alors composée d'hommes dont les noms sont historiques. Parmi eux étaient François Xavier Martin, Pierre Derbigny, Alexander Porter, Dominick Augustus Hall, George Mathews et Henry A. Bullard. On peut répondre sarcastiquement que nous n'avons pas de tels hommes, aujourd'hui, sur les sièges de la cour. *Cela peut être ou ne pas être.*

Que pensent MM. Ludeling, Howell et Taliaferro de cette opinion dubitative de l'organe radical?

Louisiane.

PAROISSE ST. JACQUES.—On lit dans le *Louisianais* :

Une maladie étrange,—on dit le choléra,—a frappé mortellement sept ou huit terrassiers qui travaillaient à la levée près du moulin de MM. Jacob. Les malheureux sont morts après cinq ou six heures de souffrances, et c'est sans doute cette mort foudroyante qui a fait croire à l'apparition du choléra parmi nous; mais la mauvaise nourriture, une viande salée et malsaine, quelque peu aussi l'abus de liqueurs fortes, etc., ne seraient-ils point plutôt la cause de ce prétendu choléra? Nous ne savons, mais les autres terrassiers se sont prudemment dispersés, faisant disparaître ainsi le foyer d'infection.

FLEUVE.—Oui, nous serons noyés, dit le même journal. La nouvelle levée qu'on construit à la ligne inférieure de l'habitation Fagot, au dire de connaisseurs et d'habitants, ne tiendra pas. Ce n'est point qu'elle manque de base. Mais sa base touche à celle de la vieille levée, et la vieille levée a presque entièrement servi à la construction de la nouvelle.

Il n'y a, dit-on, qu'un moyen de ne pas être noyés, barder de planches et de madriers solides la levée en construction, sans quoi la terre de protection, point tassée, pas liée, spongieuse et sans force de résistance, glissera sur elle-même pour livrer passage au Mississippi destructeur.

VENTE.—L'occasion est bonne, non seulement pour les travailleurs à la part, mais encore pour les travailleurs qui ont économisé un petit capital. MM. S. et E. Roman demandent des travailleurs pour leur habitation plantée, cultivée, sur les cannes levées abondamment. Moitié par moitié est leur mot, et au besoin ils se chargent de fournir des provisions. D'un autre côté, ils vendront par lots 3200 acres des plus belles et des plus riches terres de St-Jacques, sur les côteaux Jackson et Laisnier. L'occasion est donc favorable aux honnêtes travailleurs et aux capitalistes. (*Louisianais.*)

PAROISSE ST-CHARLES.—Deux habitants de St-Charles, M. Louis Manson et M. Pécoul, vont substituer sur leurs propriétés la culture du riz à celle de la canne.

— Le riz, dit le *Meschacébé*, prend vogue de plus en plus; il en sera planté, nous dit-on, 300 arpents sur l'habitation C. Janbert, et 80 sur l'habitation François Webre. MM. Janbert & Cie. se sont procuré une excellente pompe d'irrigation.

ST-JEAN-BAPTISTE. — On lit dans le *Meschacébé* : Nos médecins étaient fort occupés ces jours derniers. C'est le cortége maladif du printemps qui passe, et la plupart des indispositions sont heureusement légères.

LAFOURCHE. — La *Sentinelle* de Thibodaux nous apprend que les levées du Bayou Lafourche suintent et qu'une nouvelle crue leur ferait, assure-t-on, courir des dangers sérieux, quoique généralement elles soient dans de bonnes conditions.

OURAGAN. — Mercredi dernier, dit la *Sentinelle* de Thibodaux, pendant qu'il pleuvait à verse à Thibodaux et qu'il grêlait aux environs du Bayou Bœuf, une colonne de vent passait à une quinzaine de milles en bas de Lockport et balayait tout ce qui se trouvait sur son passage. Au nombre des bâtisses abattues, se trouve la chapelle construite sur l'habitation des Messieurs Harang. Cette chapelle était à peine terminée.

EXPLOSION.—On lit dans la *Sentinelle* de Thibodaux :

Un accident qui aurait pu avoir des suites terribles, mais qui, heureusement, s'est borné à quelques dégâts matériels, a eu lieu, mardi dernier, vers 11 heures du matin, dans le laboratoire de la pharmacie encoignure des rues Main et St-Philippe.

Le propriétaire de cet établissement, M. Jos. T. Thibodeaux, était en train de charger deux fontaines à eau gazeuse. Il avait terminé l'opération et se disposait à détacher la seconde fontaine du générateur, lorsque celle-ci a fait explosion et la fontaine s'est brisée. Le fond a été lancé avec une telle violence qu'il a arraché, dans le trajet qu'il a parcouru, une porte de ses gonds et est allé tomber à une centaine de pieds plus loin. Quant à M. Thibodeaux qui se trouvait du côté opposé, mais à toucher la fontaine, il a été, on ne sait comment, lancé en l'air, et est heureusement retombé sur ses pieds sans la moindre contusion. Mais le battant d'une porte massive qui se trouvait derrière, lui a été également arraché de ses gonds et jeté au milieu de la rue.

AVOYELLES.—La maison de M. James Bowden, sur le bayou des Glaises, a été détruite ces jours derniers par un incendie.

—Un télégramme de Djeddah, annonce au *Moniteur de l'Algérie*, que le nombre des pèlerins qui iront à la Mecque cette année pendant les fêtes du Courbam-Bairam sera au moins de 50,000. Ce chiffre se répartit de la manière suivante : 15,000 pèlerins partiront des Indes, 32,000 de l'empire ottoman, et 3000 de l'Algérie.

Les caravanes qu'ils emportent avec eux composent une valeur totale de plusieurs millions de francs, en y comprenant les cadeaux du sultan, de la Validé et des hauts dignitaires de l'empire. La grande armée du Caire sera précédée et suivie d'un troupeau de moutons dont l'effectif dépassera 200,000 têtes.

On espère que les mesures hygiéniques ont été prises afin de rendre le voyage des hadjis moins meurtrier non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour l'humanité en général, car on n'ignore pas que le pèlerinage de la Mecque est le grand canal qui, en 1865, a charrié le choléra, à travers l'Arabie, l'Egypte, la Roumélie, d'où il s'est étendu jusqu'en Allemagne et en France.

"UNCLE SAM" ET LA PRESSE AMÉRICAINE.

A côté de nos dépêches appréciations sur la comédie de Sardou, Uncle Sam qui est l'événement dramatique du jour, nous croyons intéressant de reproduire les diverses opinions de la presse américaine sur le même sujet.

HERALD.—L'*Uncle Sam* est intitulé comédie, mais en fait c'est un drame. Il n'y a pas une seule femme vraie dans la pièce américaine ni un seul gentleman. L'intrigue n'est pas serrée, et chaque acte est en réalité une farce séparée.... La pièce de M. Sardou n'est pas une étude de la société et des manières américaines, ce n'en est qu'une satire amère, et non tout à fait injuste, de beaucoup de choses qui sont américaines. Cette satire, naturellement, est une exagération de faits qui ont un fondement réel, et nous ne sommes pas disposés à méconnaître le grain de vérité qu'elle contient ou à nous élever avec colère contre la leçon qu'elle enseigne. L'*Uncle Sam* est une pièce telle qu'en devait écrire un étranger qui ne connaît de l'Amérique que ce qu'en disent les journaux et les récits des touristes.... Son défaut est de localiser des vices universels et de les présenter comme exclusivement américains. L'amour excessif de la toilette, n'est pas le privilége de la seule Amérique. Les spéculations de Bourse et les faillites ne sont pas moins françaises qu'américaines. L'amour libre a ses quelques adeptes en tout pays, et l'idée des épouses spirituelles sera peu comprise par les meilleures classes en Amérique. C'est une exagération extrême et injustifiable de représenter les jeunes dames s'asseyant en public sur les genoux des hommes—et voici comment s'exprime la pièce : "Assise sur ses genoux, l'étreignant de ses bras et frottant ses cheveux d'or à sa barbe."

....En parlant de l'œuvre de M. Sardou, il ne faut pas oublier qu'elle est l'idée d'un Français sur l'Amérique. A cet égard, c'est une production habile, et qui peut en France passer pour brillante. Mais l'écrivain perd entièrement son art de vue; il donne des exagérations impossibles comme peinture de mœurs, et un assemblage d'hommes et de femmes imaginaires comme peinture de la société. Tel qu'il est, le tableau est bien dessiné, et ses passages grotesques ne peuvent que provoquer le sourire.... Il n'y a pas eu de meilleure représentation dans le genre burlesque depuis la première production de la *Dame de Lyon*. Il n'est pas étonnant que notre public s'en amuse, car un esprit en possession du sujet n'aurait pu concevoir une pièce à la fois si vraie et si fausse, si sérieuse et si absurde.

WORLD.—*L'Uncle Sam* est une comédie en quatre actes qui critique en les généralisant un peu quelques unes des extravagances et quelques-uns des vices de la société américaine, vices et extravagances signalés par les touristes, par les correspondants et par les bottiers, depuis les jours de Trollope, et dont beaucoup ont été décrits à fond par des plumes indigènes. Le chasseur aux emplois, le *rowdy* politicien, la belle avaricieuse calculant ses chances matrimoniales, et le fils spéculateur jouent au propre père dans Wall street — ses divers échantillons de traits de mœurs, plus une peinture de la vie dans les hôtels et sur les bateaux à vapeur, constituent la trame de la satire. Ce qui la rend amusante, c'est son extravagance et la facilité pour le spectateur de constater par lui-même les erreurs et les absurdités d'un écrivain qui ne tient ses notions que de seconde main. Comme comédie, elle est non-seulement faible, mais ennuyeuse.

TIMES.—La Rochefoucauld, dans une de ses maximes, parle d'un homme qui, condamné au supplice de la roue, dansait sur l'échafaud. On pourrait peut-être expliquer par une philosophie parallèle la nombreuse foule assemblée hier au soir au Grand Opera House. Une audience américaine, venue pour écouter ce qu'on lui avait affirmé être la plus atroce diffamation du caractère national jamais représenté sur la scène, se préparait gaîment à assister au sacrifice impitoyable de la vanité nationale...... La plupart connaissent l'*Uncle Sam* par les journaux, aussi bien qu'ils pourraient le connaître par l'audition de la pièce. Elle a quatre actes. Quelques-uns des traits saillants de la satire sont habiles et pas du tout immérités. Mais c'est en somme une caricature grossière et qui, il y a vingt ans, aurait provoqué des tempêtes de sifflets. D'intrigue, il n'y en a pas. Se fâcher de ces diffamations contre l'Amérique serait un non sens, car le crime de M. Sardou porte sa punition avec lui. Nous avons le droit de rire de lui bien plus qu'il n'a celui de rire de nous, comme il s'en apercevra en temps et lieu. Quant aux passages satiriques qui sont fondés, nous devons les accepter avec remercîments, car c'est un article qui est trop rare dans notre littérature surtout dans notre littérature théâtrale.

POST.—Comme peinture de la vie américaine, cette pièce est purement burlesque, et d'un burlesque trop large. Elle ridiculise la vie de New-York en en prenant les traits les plus exagérés et en les accommodant de manière à aboutir aux résultats les plus grotesques. La caricature domine. La comédie tourne à la farce. Une audience américaine perçoit le côté risible de cette demi-vérité et s'amuse des boutades d'un Français insensé sur ce qu'il n'a jamais vu........ Il ne peut venir qu'à l'esprit d'un étranger de faire sérieusement défiler une procession aux flambeaux dans l'appartement occupé à l'hôtel par un gentleman.... Aucun Américain ne peut s'offenser de ces caricatures, parce qu'elles sont trop grossières et forcées.

TRIBUNE.—On savait que l'*Uncle Sam* était injurieux; on sait de plus aujourd'hui qu'il est ennuyeux. Il y a certainement quelques allusions dans cette pièce, mais les riches putréfactions qu'on avait promises, hélas! c'est en vain qu'on les cherche. Le fait est qu'aucune personne intelligente, à Paris ou autre part, n'a jamais supposé que l'*Uncle Sam* eût le pouvoir dangereux de provoquer des colères, ou qu'il surpassât la moyenne gauloise en ordures, ou qu'il eût assez d'importance pour indigner les Américains. La seule circonstance réellement fâcheuse en cette matière est que l'*Uncle Sam* étant une œuvre de polissonnerie, il se soit néanmoins trouvé un régisseur américain qui, dans l'espoir du gain, ait consenti à présenter cette pièce à la communauté qu'elle essaye de diffamer. Nous comprendrions, si M. Gladstone écrivait un livre contre la constitution américaine, ou contre les mœurs et coutumes américaines, qu'un éditeur américain le réimprimât, car les citoyens américains pourraient avoir profit à le lire; mais nous ne voyons pas que rien puisse justifier un éditeur américain, ou un directeur de théâtre, de reproduire, sans autre intérêt que celui des sales dollars que cela peut lui rapporter, l'assertion de Grub street que les femmes américaines ne connaissent pas la chasteté et que chacune d'elles a son prix. Telle est en substance l'allégation de l'*Uncle Sam*, et c'est pourquoi nous réitérons le désir déjà exprimé, qu'on laisse M. Daly jouir solitairement de sa petite entreprise.

Le projet de loi des Trente.

Discours de M. Dufaure—Assemblée Nationale—Séance du 1er mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. Dufaure, garde des sceaux. Hier, au moment où M. le président vous appelait à voter sur la clôture de la discussion générale, M. Brisson, et après lui M. le duc de Bisaccia ont demandé que la discussion ne fût pas close avant que le gouvernement ait déclaré comment il interprétait les résolutions préparées par la commission.—Le premier demandait si ces résolutions signifiaient que la République était fondée, le second si la question de république ou de monarchie était réservée.

Je viens, au nom du gouvernement, répondre très nettement à ces deux interpellations. Elles étaient légitimes, raisonnables et répondaient au désir du gouvernement lui-même, car tout doit être clair et sincère en si grave matière. (Très bien! très bien!)

Je ne parlerai pas des trois premières résolutions de la commission : ce sont des arrangements de délibération intérieure, auxquels la commission et le gouvernement ont concouru. La question politique de ce grand débat est ailleurs, elle est à l'article 4, dont je m'occuperai exclusivement.

J'espère que de mes explications sortira nette, pure, sincère, la pensée du gouvernement pour la part de collaboration qu'il a prise dans la rédaction de cet article.

Lorsque nous nous sommes réunis à Bordeaux le 8 février 1871, après une guerre sanglante, qui avait interrompu les communications entre les départements et les avait tout à fait suspendues avec Paris, nous nous retrouvions, heureux de nous rencontrer, mais sans connaître mutuellement les opinions politiques que nous apportions. Que faire dans cette situation? Il fallait créer un gouvernement.

Comment se constituer? Personne ne pensa à constituer un gouvernement monarchique, qui était matériellement impossible. Vous déclarâtes que celui d'entre vous qui avait été élu par vingt-six départements serait proclamé chef du pouvoir exécutif de la République française, mais en même temps vous déclarâtes que cette proclamation était purement provisoire et que l'Assemblée qui, dès ce jour, affirmait son pouvoir constituant, se réservait de donner à ce gouvernement sa forme définitive.

Vous le fîtes contre l'opposition de M. Louis Blanc, qui demandait que la République fût proclamée immédiatement, définitivement.

Le caractère provisoire du gouvernement n'a jamais été mieux défini que dans l'admirable discours prononcé le 10 mars 1871, par M. le chef du pouvoir exécutif, discours auquel M. le duc de Bisaccia faisait hier allusion, et qui a reçu le nom de pacte de Bordeaux. M. le chef du pouvoir exécutif y traçait la ligne de conduite politique qu'il comptait suivre.

Il vous disait que, républicains ou monarchistes, ni les uns ni les autres ne seraient trompés, que vous ne deviez vous occuper que de réorganiser le pays, que si vous sortiez de cette tâche limitée, vous vous diviseriez; mais que cette réorganisation se ferait sous la forme de la République et à son profit. Il ajoutait : "Quand le pays sera réorganisé, nous viendrons ici, le plus tôt que nous pourrons, heureux et fiers, si nous y avons réussi, vous dire : le pays, vous nous l'aviez confié sanglant, couvert de blessures, nous vous le rendons un peu ranimé.

"C'est le moment de lui donner sa forme définitive, et je vous en donne ma parole d'honnête homme : aucune des questions réservées n'aura été altérée, aucune solution n'aura été préparée par une infidélité de notre part. (Très bien! très bien!)"

Plus tard, ces déclarations ont été répétées et la République gouvernementale provisoire, a continué de régir la France; son nom a été frappé sur nos monnaies, son nom est en tête de nos promulgations, de nos actes judiciaires, de nos actes de tout genre; le gouvernement a traité avec les puissances sous ce même nom qu'ont acceptées. (Très bien! très bien!)

Cela s'est continué jusqu'à ce moment lorsque M. le Président de la République était le gouvernement bon pas définitif, mais légal du pays, le mot était rigoureusement vrai, et moi-même, quand, dans la séance du 14 novembre, j'ai prononcé ces mots qu'on a crus échappés ... conviction. Nous avons donc un gouvernement légal, et l'Assemblée et le gouvernement ont entendu qu'il vivrait un jour où les uns et les autres, libres de ... (Très bien! très bien!)

Maintenant, j'ai à me demander si la résolution proposée par la commission des pouvoirs publics engage, à un titre quelconque, la question qui a été réservée, si elle la tranche ...

Il y a un premier point qui montre que vous avez gardé toute votre liberté. M. de Castellane a usé d'un droit incontestable en vous demandant dans un discours élégant, de fonder une monarchie constitutionnelle. Des amendements ont été présentés dans un autre sens. Il y en avait qui réclamaient la proclamation de la République. Le président de la République, entendu par la commission, a déclaré que le moment n'était pas venu de déclarer soit la monarchie, soit la république. (Très bien! très bien!)

C'est là notre pensée intime et arrêtée. (Nouvelle et vive approbation.)

Au moment où vous vous séparerez, non sous l'empire d'une pression extérieure que vous dédaignez (applaudissements sur un grand nombre de bancs), mais par l'appréciation sage que vous ferez vous-mêmes de votre devoir, à ce moment qu'il est permis d'entrevoir, si l'on ne peut dire qu'il approche, après la libération du territoire, sera-t-il opportun de trancher cette grande question de la forme définitive du gouvernement?

Quand des explosions encore imprévues pourront suivre la sortie de l'étranger, quand personne ne peut répondre qu'il n'y aura pas alors dans le pays un frémissement qui rendra le maintien de l'ordre plus difficile (mouvements divers), je me demande si ce serait le moment d'installer la Monarchie sur les ruines de la République ou la République sur celles de la Monarchie; ou s'il ne vaudra pas mieux continuer encore la trêve des partis.

Nous vous demandons donc de ne pas résoudre encore cette grande question. (Très bien! très bien!)

C'est le sentiment du gouvernement. Que rien ne compromette pour l'avenir votre liberté ou celle de vos successeurs. (Mouvement prolongé.)

Il me reste à me demander si l'article 4 du projet de loi compromet en quoi que ce soit la liberté d'appréciation que jusqu'au dernier moment vous vous êtes réservée.

Quelle est la pensée de cet article? Il vous demande de décider qu'avant de vous séparer vous vous occuperez de la transmission des pouvoirs législatif et exécutif. Pouvez-vous, en effet, faire autrement et placer les pouvoirs futurs dans la situation de crise où nous nous sommes trouvés nous-mêmes sans règle et sans guide? Cela était impossible et c'était le bon sens même qui dictait cet article.

Nous vous demandons aussi de réviser la loi électorale de 1849, qui, faite au lendemain de la naissance du suffrage universel, contient des lacunes, des erreurs, que vous devez combler et corriger. Vous le pouvez maintenant que vous avez vu à l'œuvre le grand levier des démocraties modernes. Mais prétendre que nous voulons ruiner, détruire le suffrage universel, c'est là une calomnie. Il n'y a rien de tel dans la résolution qui vous est proposée.

Vous ne trouverez rien de tel dans le projet de loi que nous vous apporterons. Le suffrage universel a besoin d'être sincère et moral. (Applaudissements.) Voilà les deux grandes conditions auxquelles la loi devra pourvoir. Nous n'avons pas d'autres intentions. (Très bien! très bien!)

Quant à la seconde Chambre, est-ce une institution monarchique ou républicaine? Etant donné un gouvernement qui veut vivre, est-il utile de créer une seconde Chambre?

C'est la question que vous aurez à examiner; mais pourquoi le nom seul vous ferait-il reculer? Tout ce que nous voulons dire, c'est qu'à côté d'une Assemblée neuve et exposée à des entraînements dangereux, il y aura une Assemblée plus durable qui conservera les traditions et fera vivre les mêmes idées au fond de toutes nos lois. Des à présent, dit-on, il y aura une seconde Chambre et cela dise si qu'il y aura une institution monarchique, ni qu'il y aura une institution républicaine. (Nouveaux applaudissements.)

Ce que nous vous demandons, c'est de donner à vos successeurs non un embarras, mais une force, non un contrôle fâcheux, mais un contrôle salutaire, d'où sortiront des lois meilleures et une précaution contre les entraînements possibles d'une seule Assemblée.

Voulez-vous éviter l'anarchie qui pourrait suivre votre séparation, si vous n'aviez pas à l'avance réglé la transmission des pouvoirs? Voulez-vous laisser après vous un pouvoir qui conserve la liberté de déclarer, quand les circonstances le permettront, quelle doit être la forme définitive du gouvernement? Si vous le voulez, adoptez avec nous les résolutions de la commission. (Vifs applaudissements. — Mouvement prolongé.)

MM. Fresneau, Ricard, Depeyre prennent part à la discussion.

M. le baron de Larcy. — Je partage entièrement l'opinion et les sentiments de M. Depeyre. Je n'aurais rien à y ajouter; mais comme j'ai fait tour à tour partie de la majorité et de la minorité de la commission, je tiens à expliquer l'esprit qui nous a dirigés.

Nous avons entendu rester sur le terrain du pacte de Bordeaux, et c'est avec bonheur que nous avons vu M. le garde des sceaux le consacrer de nouveau.

Il y a ajouté, il est vrai, l'expression d'une opinion personnelle, relativement au moment où il conviendra que l'Assemblée use de son pouvoir constituant, mais cette opinion ne constitue pas, pour le moment, un dissentiment entre nous.

Depuis le jour où j'ai fait partie soit de l'Assemblée, soit du gouvernement, le pacte de Bordeaux a été ma loi et je n'ai jamais contracté aucune solidarité avec les engagements contraires qui ont pu être pris. (Vive approbation à droite.—Bruit.)

Dans la commission, nous avons cherché des garanties pour assurer le maintien de ce pacte. Tel a été l'objet du préambule de nos résolutions.

Ce n'est qu'à bon escient qu'il faudra que l'Assemblée use de son pouvoir constituant et sorte de la trêve des partis. Quand le moment sera venu, il faudra qu'on le dise hautement et qu'on ne cherche pas à sortir du provisoire par des voies détournées. (Très bien! très bien!)

La politique du Message pourrait nous entraîner, et c'est pour cela que nous repoussons l'interprétation qui a été donnée par M. Ricard aux résolutions de la commission; M. Ricard pense qu'on veut nous faire faire un pas en avant sur le terrain de la République. Ce pas, nous nous refusons à le faire. (Applaudissements à droite.) Il ne faut pas, lorsque nous voudrons donner à la France des institutions définitives, qu'on puisse nous dire : il est trop tard! vous êtes engagés. (Très bien! très bien!)

C'est sous le bénéfice de ces observations que je ne m'oppose pas à ce qu'on passe à la discussion des articles. (Vive approbation à droite. — La clôture! la clôture!)

La clôture de la discussion générale est prononcée.

A la majorité de 499 voix contre 200, sur 699 votants, l'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

LES ABDICATIONS DANS LA MAISON DE SAVOIE.—Les *Débats*, dans une correspondance reçue de Madrid, donnent quelques détails piquants sur la situation et sur l'impression qu'a laissée le départ du roi Amédée. L'abdication du roi lui a concilié l'estime de la nation espagnole, et on en parle avec les plus grands égards.

Du reste, on continue à avoir ici pour lui les plus grands égards, et il est impossible de s'être séparé en meilleurs termes. Ainsi, l'autre jour, il a été fait à la Chambre une motion pour ouvrir une enquête sur la gestion de la liste civile du roi. Mais qui faisait cette motion? C'était, en tête, le chef de la maison militaire du roi, le général Gandara. Le président du pouvoir exécutif, Figueras, a repoussé la motion en disant : "Nous sommes tous lui convaincus de la parfaite intégrité, de l'ordre exemplaire que le prince de Savoie avait introduits dans sa maison, et l'Assemblée ne saurait s'abaisser jusqu'à entrer dans un pareil examen de comptes."

La vérité est que le Savoyard y mettait du sien, et qu'il s'apercevait que la dot de sa femme y passait. Il n'est pas étonnant qu'il ait trouvé que le jeu ne valait pas la chandelle. Les cadets de Savoie aiment à faire des économies, et celui-là dépensait son capital. Il me semble qu'au lieu de lui reprocher d'avoir dilapidé les deniers de l'Etat, on devrait lui faire une pension, comme à tout fonctionnaire admis à faire valoir ses droits à la retraite. Les rois, étant devenus des employés sujets à révocation, devraient rentrer dans la classe des *cessantes*, comme on dit ici.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois qu'on abdique dans la maison de Savoie; les *Débats* font l'historique des diverses abdications de plusieurs souverains de cette illustre maison.

Vous savez qu'on a découvert que la maladie de l'abdication était héréditaire dans la maison de Savoie. Amédée VIII, duc régnant en 1434, abdiqua, en faveur de son fils, et se retira à l'abbaye de Ripaille, qui ne ressemblait pas précisément à la Trappe. On y mangeait bien, on y buvait de même, et c'est de cette austère retraite qu'est venu le proverbe français "faire ripaille." Ce gai religieux fut fait pape sous le nom heureux de Félix V; mais c'était plus fort que lui, il réabdiqua et mourut en Ripaille. Emmanuel-Philibert abdiqua en faveur de son fils, en 1575. Victor-Emmanuel, premier roi de Sardaigne, en fit autant en 1730.

Charles-Emmanuel, après les guerres de la grande Révolution française, abdiqua et se fit moine. Victor Emmanuel II. en 1821, ... Victor-Emmanuel II, en 1849, il paraît à tête ... la bataille ...

AVIS DIVERS.

ASSOCIATION DU PEUPLE — ENREGISTRER — ... Constitution ...

Théâtre des Variétés.

Seul locataire.................Lawrence Barrett.

Mardi, 25 mars. DORA et PILLICODDY.

Mercredi, 26 mars—Grande matinée, à midi, DORA.

Mercredi soir—Bénéfice de Lorraine Rogers. CHARLOTTE THOMPSON jouera le rôle de ... JANE EYRE.

Jeudi, 27 mars—Bénéfice de Lee R. Lynch ...

THE COLLEEN BAWN.

Académie de Musique.

Lundi, 24 Mars 1873.

LA GRANDE OUVERTURE.

Troupe comique de W. H. CAVANAGH.

Quelques Représentations variées.

La troupe compte un grand nombre d'artistes qui jouissent d'une réputation méritée et ont été choisis spécialement pour la Nouvelle-Orléans.

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.........................David Bidwell.

M. DOMINICK MURRAY ...

GRAND ATTRAIT SALLE DES ODD-FELLOWS.

Ménestrels Christy de Londres.

DU THÉATRE ST-JAMES.

Une semaine seulement à partir de : Lundi 24 Mars.

TROIS GRANDES MATINÉES Mardi, Jeudi et Samedi.

Hans, Ross et Alexander, les seuls champions "Tripple Clogists" en Amérique.

Billy Cotton, Billy Chambers, George Williams, Charley Burgess.

Charles H. Rainforth, George Christy, A. W. Bishop, Richard L. Dunning.

Prix d'entrée : $1. 50. Siéges réservés $1. 50.

OUVERT!

LE PANORAMA MONSTRE du Prof. Karl Mayer et de Hans Roderus — Représentant —

Les Batailles de la dernière guerre Franco-Allemande et de la Commune de Paris en 1870-1871.

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 49 de la rue Chartres.

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 129 à 135 de la rue des Magasins.

SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en boucauts et en barils; MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, GOLDEN SYRUP SONPAREIL DE LA LOUISIANE ...

Walton, Davis & Freret,

Encanteurs, Courtiers et Courtiers de propriétés foncières. Au No 104 de la rue du CAMP—Nlle-Orléans.

J. B. WALTON, J. WM DAVIS, W. P. FRERET.

Avis.

Bercier & De Smet,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No 5, Rue Tchoupitoulas. Agents pour la vente des SAVONS DE LEBERMAN & CO., PHILADELPHIE; Importateurs de VINS en barriques et en caisses, EAUX-DE-VIE de Cognac et de la Rochelle, VINS de Porto et de Sherry, HUILE d'Olive, SARDINES, &c.; JAMBONS au Sucre, de Rawson; CHANDELLES, &c., &c.

JAMES GRAHAM,

NOTAIRE PUBLIC et COMMISSAIRE, a transporté son étude au No 44 de la rue Carondelet.

Avis.

BONNE OCCASION.

A Vendre.

Magasin de Modes.

A Louer.

Moitié de Maison à Louer.

A Vendre.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

PIERRE DUPORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES.

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE L'HOTEL ST-LOUIS.

Théâtre de l'Opéra.

Mardi, 25 Mars 1873. LES DOMESTIQUES, vaudeville en 3 actes. UN MARI INCONNU ...

Avis.

ASSOCIATION DU PEUPLE — ENREGISTRER ...

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

THOS. L. DIX, Secrétaire et Trésorier.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Avis.

R. R. SIMMES. F. H. HATCH.

AVIS IMPORTANT.

H. C. FOLGER.

H. BIER, STOCK BROKER.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE. Charte accordée par les Etats-Unis en 1865. SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS. No 182 Rue du Canal.

$200 de Récompense.

Avis aux Dames. JULES DELAUNAY,

EXCELLENTS MARCHÉS.

Avis aux dames.

A. ROCHEREAU. WILLIAM T. KEPT. CHARLES T. DUGAZON. HENRY CRABITES. ... MERRICK.

A. ROCHEREAU & CO.

Sole Agents for the sale of KRUG & CO.'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF Wines, Brandies, Cordials, &c.

8 SOUTH WILLIAM ST. NEW YORK. — 20 & 22 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES —ET— IMPORTATEURS, Nos. 20 ET 22, RUE BIENVILLE, SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.

J. E CLERC & CO.—BORDEAUX: ..., Château PAPE CLÉMENT.

A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: ...

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.

... LABONDE FRÈRES, ... ALEX. SEIGNETTE, La Rochelle.

GENIÈVRE. Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM. ...

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.

$100,000 pour $10 seulement.

... Mardi, 8 Avril 1873.

LISTE DES CADEAUX :

Total, 10,000 Cadeaux, ... $500,000

PRIX DES BILLETS :

VENTES JUDICIAIRES.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ...

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

WM. CONWAY vs A. H. CORDTS.

H. FREDHOU vs P. BIZOT.

Estate of James Rybeck.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE—New Orleans, March 24th 1873. ...

Semence de Riz d'Honduras.

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

ED. L. ZELL & CO.,

JOHN J. BARNETT,

NOTAIRE. AVOCAT.

Avis.

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

JULIUS LOEFFLER,

43............RUE ROYALE...........43

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

Salomie! Porcelaine!

Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,

47............RUE ROYALE...........47

RESTAURANT VICTOR,

126............RUE CANAL............126

SAISON DE PÊCHE 1873.

AU VIEUX PÊCHEUR.

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

... A. THÉZÉ. A l'Enseigne du "Vieux Pêcheur," 128 .... Passage de la Bourse .... 128 Entre St-Louis et Conti.

DOOLEY'S YEAST POWDER — SOLD BY GROCERS

Manufacturé par DOOLEY & BROTHER, 69, New Street, New-York.

MOULIN A SCIES JACKSON

(JACKSON SAW MILL), Sur la Levée, Troisième District, près du Couvent. (Ci-devant PITALUGUE & PETIT.)

A. PETIT.

Terres! Terres! Terres!

PLUS D'UN MILLION D'ACRES de terres ...

Rue de Chartres, 130, Encoignure Toulouse.

TOUX. RHUMES. ASTHME.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS

Encan! Encan!

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR D. E. MORPHY.

Faïence jaune, Verrerie, &c., &c.

PAR S. GUINAULT.

Contenu d'un Café.

Vaches.

Vente pour cause de départ.

BEAUX MEUBLES.

L'ameublement complet de la résidence rue de l'Esplanade No. 101. Meubles de salon très riches. Meubles de chambre à coucher et de salle à manger. Bibliothèque-armoire à glace. Piano en bois de rose, grand format; Glaces françaises, Pendules en bronze. Ornaments de cheminée. Tableaux Chromos. Beaux tapis de Bruxelles. Rideaux.

PAR R. M. MONTGOMERY.

15 Terrains dans le 3e District, appartenant à Geo. W. Fright, A un long crédit.

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE.

R. M. TURNBULL, Administrateur du Commerce.

Importation directe, par steamer Frankfurt.

AVIS AUX GOUTTEUX ET AUX RHUMATISANTS.

Pour Vera Cruz.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET toutes sortes de produits de l'Ouest.

L'ÉQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS. (The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

A. P. CLEVELAND & SON.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

200 caisses Bottes, Souliers, et Brodequins 200 lots assortis de clientèle.

PAR G. DE FERIET & Co.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété située dans un voisinage agréable. Une maison basse double, rue Bourbon, entre Esplanade et Quartier.

Vente péremptoire, à l'encan, pour le compte d'un propriétaire absent, de la maison en briques, basse et à mansarde, bien commode, agréable, dans une portion centrale, l'ancienne résidence du Dr. J. B. Bouguet et du Dr. Tricou, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne.

Vente péremptoire, à l'encan, de quarante bons Terrains pour bâtir, situés dans le Premier District, formant près de deux îlets de terre, faisant face aux rues Gasquet, Palmyra, Banks, Tonti et Rocheblave, près la gare des chars à cheval de la rue de la Commune.

Un cinquième comptant, et 4 ans de crédit. Pour le compte de la succession de feu John Gauche.

CAZADE & CROOKS,

No 22 Beaver Street, NEW-YORK.

WASHINGTON MORTON,

GRAND DÉPOT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins) CHEZ MM. QUEYROUZE & BOIS

MM. Saume de Forge & Fils, d'Angoulême, (France).

THOS. H. HANDY, & Co.

DENTISTES.

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

L'Abeille de la ... BUREAUX, ... MARDI ...

FEUILLETON ... PETIT-FIL...